



# Assemblée générale

Distr. limitée  
4 novembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-troisième session Deuxième Commission

Point 50 de l'ordre du jour

### Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

#### Antigua-et-Barbuda\* : projet de résolution

### Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 3327 (XXIX) du 16 décembre 1974, 32/162 du 19 décembre 1977, 34/115 du 14 décembre 1979, 56/205 et 56/206 du 21 décembre 2001, 57/275 du 20 décembre 2002, 58/226 et 58/227 du 23 décembre 2003, 59/239 du 22 décembre 2004, 60/203 du 22 décembre 2005, 61/206 du 20 décembre 2006 et 62/198 du 19 décembre 2007,

*Prenant note* des résolutions 2002/38 et 2003/62 en date du 26 juillet 2002 et du 25 juillet 2003 du Conseil économique et social ainsi que de ses décisions 2004/300 du 23 juillet 2004, 2005/298 du 26 juillet 2005, 2006/247 du 27 juillet 2006, 2007/249 du 26 juillet 2007 et 2008/239 du 23 juillet 2008,

*Rappelant* l'objectif énoncé dans la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup> consistant à améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis d'ici à 2020 et l'objectif énoncé dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.



Johannesburg »)<sup>2</sup> consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et de celles qui n'ont pas accès à des moyens d'hygiène élémentaires,

*Rappelant également* le Programme pour l'habitat<sup>3</sup>, la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire<sup>4</sup>, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg ainsi que le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>5</sup>,

*Rappelant en outre* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>6</sup>, selon lequel les États Membres doivent améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020, compte tenu du besoin urgent de fournir davantage de ressources pour la construction de logements abordables et de l'équipement nécessaire, en accordant la priorité à la lutte contre la prolifération des taudis et à l'assainissement des quartiers insalubres existants, et encourager l'appui à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains et à sa Facilité pour la réfection des taudis,

*Reconnaissant* l'effet négatif de la dégradation de l'environnement, notamment du changement climatique, de la désertification et de l'appauvrissement de la biodiversité, sur les établissements humains,

*Reconnaissant également* qu'il est probable que la crise financière qui sévit actuellement aura de graves conséquences pour la croissance économique soutenue et la réalisation des objectifs du Millénaire et *préoccupée* par les effets de la crise des prêts hypothécaires à haut risque dans les pays développés et de ses répercussions sur les marchés financiers mondiaux ainsi que par les effets sociaux et économiques préjudiciables qui en résultent, en particulier pour les pays en développement et les personnes à faible revenu dans les pays développés,

*Consciente* de l'importance que revêt le financement du logement dans la richesse nationale et du fait que les perturbations qui secouent actuellement le système financier appellent une intervention des pouvoirs publics,

*Notant* l'importante contribution apportée par ONU-Habitat, dans le cadre de son mandat, à des transitions plus rentables entre l'aide d'urgence, la reprise et la reconstruction, et se félicitant de la décision d'admettre ONU-Habitat parmi les membres du Comité permanent interinstitutions,

*Rappelant* l'importance de la dimension urbaine de l'élimination de la pauvreté et la nécessité d'intégrer l'approvisionnement en eau, l'assainissement et autres questions dans un cadre global de développement durable,

---

<sup>2</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>3</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe II.

<sup>4</sup> Résolution S-25/2, annexe.

<sup>5</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>6</sup> Voir résolution 60/1.

*Reconnaissant* l'importance des politiques de décentralisation dans le développement durable des établissements humains conformément au Programme pour l'habitat et aux objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Notant avec satisfaction* les progrès réalisés par ONU-Habitat en ce qui concerne la mise en route de la phase de démarrage de son plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013, y compris de ses composantes stratégiques et institutionnelles,

*Notant avec satisfaction* les efforts déployés par ONU-Habitat, en tant qu'organisme non résident et par l'intermédiaire de ses administrateurs de programme dans les pays, pour aider les pays bénéficiaires de programme à intégrer le Programme pour l'habitat dans leur cadre de développement,

*Sachant gré* au Gouvernement chinois et à la ville de Nanjing d'avoir accueilli la quatrième session du Forum urbain mondial du 3 au 6 novembre 2008, et au Gouvernement brésilien d'avoir offert d'en accueillir la cinquième session en 2010,

*Notant* les efforts déployés par ONU-Habitat pour renforcer sa collaboration avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement et les institutions financières nationales, de façon à ce que ses activités de conseil et de renforcement des capacités débouchent, grâce aux investissements effectués, sur une amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, point de départ pour la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Constatant* qu'ONU-Habitat doit mieux cibler son action dans tous les domaines relevant de son mandat,

*Sachant* que le versement de contributions financières accrues et prévisibles à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains est toujours aussi nécessaire si l'on veut assurer, dans les délais voulus, la mise en œuvre effective et concrète, dans le monde entier, du Programme pour l'habitat, de la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, du programme d'opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables et la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, parmi lesquels ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat<sup>7</sup> et du rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)<sup>8</sup>;

2. *Note avec satisfaction* les efforts déployés par ONU-Habitat afin de mettre en œuvre son Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 et encourage les gouvernements en mesure de le faire, ainsi que les autres parties intéressées, à contribuer généreusement aux actions engagées afin de

---

<sup>7</sup> E/2008/64.

<sup>8</sup> A/63/291.

procéder à la réforme institutionnelle et à la recherche de l'excellence dans le domaine de la gestion;

3. *Invite* les pays donateurs à aider les pays en développement à renforcer le rôle et la contribution de leurs autorités locales respectives à l'application des principes et à la mise en pratique de l'urbanisation durable afin d'améliorer les conditions de vie des populations urbaines vulnérables, parmi lesquelles les habitants de taudis et les pauvres des zones urbaines;

4. *Demande* que l'appui financier fourni à ONU-Habitat soit renforcé grâce à un accroissement des contributions volontaires et invite les gouvernements en mesure de le faire, ainsi que les autres parties intéressées, à fournir un financement pluriannuel prévisible et des contributions sans affectation déterminée plus importantes afin d'appuyer les objectifs institutionnels du Plan institutionnel et stratégique à moyen terme et la Campagne mondiale en faveur de l'urbanisation viable;

5. *Invite* la communauté internationale des donateurs et les institutions financières à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, à la Facilité pour la réfection des taudis, aux fonds d'affectation à la coopération technique et au fonds d'affectation spéciale pour les opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains, afin de permettre à ONU-Habitat d'aider les pays en développement à mobiliser des fonds publics et des capitaux privés pour la réfection des taudis, la construction de logements et les services de base, est consciente que la crise financière actuelle risque d'avoir des effets préjudiciables sur les flux financiers destinés à ces fonds et souligne que des efforts particuliers doivent être déployés pour les mettre à l'abri d'un éventuel resserrement du crédit;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à examiner les besoins en ressources d'ONU-Habitat afin que cet organisme puisse mieux soutenir les politiques, stratégies et plans nationaux visant à réaliser les objectifs de la déclaration du Millénaire, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg<sup>2</sup> et du Document final du Sommet mondial de 2005<sup>6</sup> qui se rapportent aux établissements humains;

7. *Demande* à ONU-Habitat de redoubler d'efforts en vue de coordonner et de mettre en œuvre des activités normatives et opérationnelles à l'aide du cadre normatif et opérationnel renforcé exposé dans le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, et invite tous les pays en mesure de le faire à appuyer les activités d'ONU-Habitat à cet égard;

8. *Souligne* qu'ONU-Habitat doit renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en vue de renforcer la présence stratégique des programmes dans les régions et de contribuer aux programmes de développement durable;

9. *Demande* à ONU-Habitat, dans le cadre de son programme d'opérations expérimentales de prêts de capitaux de départ remboursables pour le financement du logement, et en étroite collaboration avec les institutions financières internationales et régionales, de rassembler et de diffuser des informations sur les enseignements tirés de l'expérience, en tenant pleinement compte de la récente crise du financement du logement;

10. *Décide* de tenir en 2009, dans les limites des ressources existantes, une réunion extraordinaire consacrée à un examen général du rôle des pouvoirs publics dans les systèmes de financement du logement dans le cadre de la Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains<sup>9</sup> et du Programme pour l'habitat<sup>3</sup> et en conformité avec ces instruments;

11. *Encourage* les États Membres à créer ou renforcer, selon qu'il conviendra, des comités nationaux d'Habitat largement représentatifs afin d'intégrer l'urbanisation viable et la réduction de la pauvreté urbaine dans leur stratégie nationale de développement;

12. *Demande à nouveau* au Conseil économique et social d'inscrire de façon permanente la question de l'urbanisation durable, de la réduction de la pauvreté urbaine et de la réfection des taudis à son ordre du jour et de l'inclure systématiquement dans le suivi de l'application des textes issus des réunions au sommet et des grandes conférences internationales;

13. *Souligne* l'importance du siège à Nairobi du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et prie le Secrétaire général de continuer à examiner les besoins en ressources d'ONU-Habitat et de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que les services nécessaires puissent être fournis de façon efficace à ONU-Habitat et aux autres organes et organismes des Nations Unies à Nairobi;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de la présente résolution;

15. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quatrième session la question intitulée « Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ».

---

<sup>9</sup> *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6), chap. I, résolution 1, annexe I.